



Saison 2025 -2026 Procès-verbal n°8 de la réunion du Conseil d'administration du 7 octobre 2025

Composition du conseil d'administration

Présent(e)s : Mmes Marèse Joliet (vice -présidente), Catherine Nicolas, MM. Philippe Aigret (trésorier général), Fabrice Appels, Jean-Pierre Delchef (président), Marc Marnette et José Nivarlet (vice -président).

Excusé(e)s: Mme Claire Porphyre et M. Bernard Scherpereel (secrétaire général).

Invité : M. Pierre Thomas (directeur général)

La réunion a lieu en présentiel à **Jambes** et le président commence la séance à 17h30.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé par le directeur général.

1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Approbation et suivi du procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion de la réunion du 16 septembre 2025 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1130 du 26 septembre 2025.

3. Plan Stratégique Global 2026 -2028 (PSG)

3.1. Déclinaison des objectifs opérationnels

Le Directeur général présente les objectifs opérationnels issus des axes stratégiques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration confirment les objectifs opérationnels présentés, qui serviront de base à la poursuite des travaux.

4. Avant-projet d'ordre du jour de l'AG de novembre

4.1. Propositions de modifications statutaires

Les membres du conseil d'administration examinent plusieurs propositions de modifications:

- PC42 ter
- PA – Ajout des procurations du conseil d'administration
- PA – Rapport annuel
- PF18 – Solde du fonds des jeunes

Les propositions seront soumises à la prochaine assemblée générale.

5. Suivi des décisions des réunions précédentes

5.1. Convention AWBB & LN24

Le Président informe les membres du Conseil d'administration que la convention conclue entre l'AWBB et LN24 a été validée.

5.2. Convention AWBB & Castors Braine

Les membres du conseil d'administration valident la décision du Comité de direction relative à la conclusion d'une convention entre l'AWBB et le club des Castors Braine prévoyant le soutien pour la diffusion des rencontres d'Eurocup.

5.3. Dossiers PA106bis en suspens

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'analyse effectuée par le président concernant les dossiers PA106 et PA106bis en suspens.

Après examen, les membres du conseil d'administration décident :

- Pour le dossier LG.050.2324, de classer le dossier sans suite et d'adresser un courrier de recommandations au club du BC Belleflamme (1058) vu l'ancienneté des faits.
- Pour le dossier LG.050bis.2324, de classer le dossier sans suite et d'adresser un courrier de recommandations au membre A.V. vu l'ancienneté des faits.
- Pour le dossier LG.080.2324, de mettre en suspens l'instruction du dossier dans l'attente de la réaffiliation du membre C.D.
- Pour le dossier LG.090.2324, de mettre en suspens l'instruction du dossier dans l'attente de la réaffiliation du membre C.D.
- Pour le dossier NA.008.2425, de classer le dossier sans suite, le plaignant ayant agi en qualité d'officiel de table lors de la rencontre, ce qui ne remplit pas les conditions prévues à l'article PA106bis pour le traitement du dossier et qu'à l'heure actuelle aucune procédure disciplinaire n'est envisageable.

Le président est chargé de l'exécution des décisions.

6. Rapport du président

6.1. Courriers rédigés par le président

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le président portant sur :

- la réponse au procès-verbal de la réunion du groupement des parlementaires de Namur du 10 septembre 2025 ;
- la réponse au courriel des Procureurs régionaux daté du 26 septembre 2025 ;
- la confirmation de la fonction d'instructeur FIBA ;
- l'approbation de la création d'un matricule BIS pour le club des Castors Braine (0130) ;
- la confirmation de la création de la TDW2 à compter de la saison 2026-2027 ;
- l'avis d'opportunité concernant Monsieur Aurélien Garraux ;
- les règles relatives à la subvention accordée à la Commission technique des jeunes.

7. Rapport du trésorier -général

7.1. Situation de trésorerie au 30/09/2025

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation de trésorerie au 30/09/2025.

7.2. Situation des comptes au 30/09/2025

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation des comptes au 30/09/2025.

8. Rapport du directeur général

8.1. Gestion administrative

8.1.1. Courriers rédigés par le secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général et le directeur général portant sur :

- l'acceptation des demandes de dérogation du BC Charleroi (2751) ;
- le refus de la demande de dérogation du BC Orp-Jauche (0928) ;
- le refus des demandes de dérogation du Rebond Ottignies-LLN (1704) ;
- l'acceptation de la demande de dérogation du BC Saint-Vith (1898) ;
- le refus de la demande de dérogation du membre E.H. ;
- l'acceptation de la demande de dérogation du membre P.T. ;
- le refus de la demande de recours en grâce introduite par S.H.

8.1.2. Bilan des intentions de labellisation 2025-2028

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du bilan des intentions à la labellisation de l'Olympiade 2025-2028.

8.2. Gestion commerciale

8.2.1. Principes régissant le sponsoring

Le Directeur général présente les principes encadrant la mise en place du sponsoring au sein de la fédération.

À l'issue de la présentation, les membres du Conseil d'administration confirment :

- la définition des apporteurs d'affaires internes et externes ;
- la procédure applicable aux apporteurs d'affaires ;
- la rémunération pour chacune des 2 catégories d'apporteurs d'affaires
- la liste des chargés commerciaux autorisés à négocier au nom de l'AWBB, sous l'autorité du Directeur général, dans l'attente du recrutement d'un commercial dédié : Sélim Ben Aissia, Marc Marnette, Bernard Scherpereel et Pierre Thomas.

Les membres du conseil d'administration décident toutefois de supprimer la règle relative au plafond de rémunération applicable aux apporteurs d'affaires internes.

8.3. Gestion du personnel

8.3.1. Rapport d'analyse des risques psychosociaux

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'analyse des risques psychosociaux, réalisé auprès de l'ensemble des membres du personnel.

8.3.2. Rapport d'analyse des risques écran

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'analyse des risques liés au travail sur écran, réalisé auprès de l'ensemble des membres du personnel.

8.3.3. Plateforme de gestion des offres d'emploi AWBB

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la plateforme de gestion des offres d'emploi, dont l'objectif est de centraliser l'ensemble des candidatures au sein d'un système unique.

9. Compétences administratives

9.1. Demande de dérogation du Royal Ans Basket (0425) concernant le joueur A.K.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation de la part du club du Royal Ans Basket (0425) concernant le joueur A.K. visant à autoriser un changement de liste PC53 au sein d'une même division, à savoir le passage de l'équipe P4A vers P4B.

Les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, compte tenu des raisons familiales évoquées.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

9.2. Demande de dérogation du BC Belleflamme (1058) concernant la joueuse T.B.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation de la part du club du BC Belleflamme (1058) concernant la joueuse T.B. (U10 - première année) afin de pouvoir être alignée dans la catégorie U12.

Les membres du conseil d'administration décident de ne pas donner suite à la demande, compte tenu des différences de réglementation entre les deux catégories de compétition.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

9.3. Demande de dérogation du BC Malonne (1279) concernant le coach D.R.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation de la part du club du BC Malonne (1279) concernant le coach D.R. sollicitant l'obtention d'une licence de coach stagiaire pour une année supplémentaire.

Les membres du conseil d'administration décident de ne pas donner suite à la demande, compte tenu des circonstances d'abandon de la formation et des conséquences qui en découlent, à savoir l'obligation d'attendre le lancement d'une nouvelle session de formation avant de pouvoir obtenir une nouvelle licence.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

9.4. Demande de dérogation des membres D.C. et D.M.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation de la part des membres D.C. et D.M. visant à obtenir une désaffiliation administrative du club de la JS Dottignies (2678) vers le club du BCJS Estaimpuis (2636).

Les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, compte tenu des motifs sportifs invoqués et afin de ne pas freiner la progression des deux jeunes joueuses dans leur pratique du basketball. Cette désaffiliation administrative sera toutefois limitée à la catégorie U14.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

9.5. Demande de réintégration comme arbitre de A. W. au CP Liège

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de réintégration en tant qu'arbitre de A.W. au sein de l'effectif de la province de Liège.

Les membres du conseil d'administration décident de ne pas donner suite à la demande, compte tenu de l'avis défavorable émis par le CP Liège et de l'absence d'arguments substantiels justifiant la réintégration sollicitée.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

9.6. Demande de dérogation du membre E.J.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation de la part du membre E.J. visant à obtenir une désaffiliation administrative du club du RCS Natoye (0466) vers le club du Floréal BCCA Neufchâteau (1603).

Les membres du conseil d'administration décident de ne pas donner suite à la demande, considérant que la membre aurait pu effectuer un transfert pendant la période réglementaire de mutations, et que le club d'affiliation a refusé la demande.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

9.7. Demande de dérogation du Brussels Basketball (0959) concernant le membre G. B. E. pour obtenir une désaffiliation administrative

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation du club du Brussels Basketball (0959) concernant le membre G.B.E. visant à obtenir une désaffiliation administrative du club du Fresh Air (2344) vers le club du Brussels Basketball (0959).

Les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, compte tenu du fait que le membre n'a disputé qu'une seule rencontre depuis le début de la saison et de l'accord du club du Fresh Air pour cette demande. Cette désaffiliation administrative sera toutefois limitée aux catégories jeunes.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

10. Compétences judiciaires

10.1. Réunion du conseil judiciaire général

En raison de l'indisponibilité des Procureurs régionaux à la date du 18 octobre 2025, la réunion du Conseil judiciaire général est reportée à une date ultérieure.

10.2. Revalorisation pécuniaire des organes judiciaires

Ce point est intégré parmi les objectifs du plan stratégique pour la période 2026-2028.

10.3. Instruction d'un dossier PA106

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du dossier PA106, transmis par le Président du Comité provincial de Liège, à l'encontre du RBC Esneux (0044).

Étant donné que le membre du comité provincial ayant constaté les faits est affilié au club adverse de la rencontre concernée, les conditions nécessaires à l'introduction du dossier en application de l'article PA 106 ne sont pas réunies.

En conséquence, les membres du conseil d'administration décident de classer le dossier sans suite.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

11. Départements

11.1. Département arbitrage

11.1.1. Procès-verbal de la réunion du département du 13 septembre

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du département du 13 septembre 2025.

11.2. Département Minibasket

11.2.1. Lieux des activités Minibasket 2025-2026

Les membres du Conseil d'administration valident la proposition présentée par la Présidente du Département Minibasket relative aux lieux des activités Minibasket pour la saison 2025-2026.

11.3. Commission 3x3

11.3.1. Règlement de la coupe AWBB 3x3 2025-2026

Les membres du Conseil d'administration approuvent le règlement de la Coupe AWBB 3x3 pour la saison 2025-2026, tel que transmis par la Commission 3x3.

11.3.2. Lieux des activités de la Coupe AWBB 3x3 2025-2026

Les membres du Conseil d'administration valident la proposition présentée par le Président de la Commission 3x3 concernant les lieux des activités de la Coupe AWBB 3x3 pour la saison 2025-2026.

12. Agenda

12.1. Prochaine réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration décident de reporter la prochaine réunion au mercredi 22 octobre 2025, laquelle se tiendra via Zoom.

12.2. Futures activités

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des prochaines activités organisées par l'AWBB ou pour lesquelles ils ont reçu une invitation :

- Réunion des 5 fédérations de basket en chaise : le 06/10/2025 à Vilvoorde
- FIBA Eurocup – Royal Castors Braine : le 08/10/2025 à Braine-l'Alleud
- La Nuit de la Chance – Loterie Nationale : le 09/10/2025 à Forest National
- Webinar "The Importance of referees in sport" : le 09/10/2025
- FIBA Eurocup – Royal Castors Braine : le 15/10/2025 à Braine-l'Alleud
- Match de Gala Brussels- Ostende : le 23/10/2025 à Neder-Over-Heembeek

13. Divers

Néant

La réunion se termine à **21h45** et la prochaine réunion aura lieu le **mercredi 22 octobre 2025 en distanciel**.



Jean-Pierre Delchef
Président



Pierre Thomas
Directeur général